

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMMI

Site inspecté : 33 chemin St Henri Marseille 16

Date de l'inspection: 15/05/18

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

La Société Méditerranéenne Marine Industrie (SMMI) exploite depuis 2013 une partie des locaux et le banc d'essai moteur pour lesquels la société Ateliers Louis Galli détenait une autorisation.
Le changement d'exploitant n'a pas été déclaré en préfecture.

Écart aux dispositions de : Article 1.5.4 de l'arrêté préfectoral n° 79-2010 A du 25 août 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur
Guillaume LEONHARDT*G. Leonhardt*

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

13016

Tél : 04 91 65 83 80 - Fax : 04 91 65 83 81

RCS MARSEILLE : 792 406 597

H. TINLAND PDB

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

*Envoi en Préfecture d'un courrier
de porter a connaissance declarant
le changement d'exploitant*

Courrier ref. : HTD21062018 du 4/06/2018

S.M.M.I

33, chemin de Saint Henri
13016 MARSEILLE
Tél : 04 91 65 83 80 - Fax : 04 91 65 83 81
RCS MARSEILLE : 792 406 597

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMMI

Site inspecté : 33 chemin St Henri Marseille 16

Date de l'inspection: 15/05/18

Constat de l'Inspecteur :

La dernière vérification périodique de tous les extincteurs contrôlés par l'Inspection date de 2012.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 7.5.3 de l'arrêté préfectoral n° 79-2010 A du 25 août 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

Guillaume LEONHARDT

G. Leonhardt

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

33, chemin de Saint Henri

13016 Marseille

Tél : 04 91 77 41 80 - Fax : 04 91 65 31 81

S.S. MARSEILLE : 792 406 597

*A. TINLAND P.D.G.*Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

EXPLOITANT

Mise en place d'un contrat d'inspection et de maintenance annuelle des extincteurs

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L.P.

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMMI

Site inspecté : 33 chemin St Henri Marseille 16

Date de l'inspection: 15/05/18

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant ne dispose pas d'un registre de contrôle des moyens de lutte contre l'incendie.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 7.5.2 de l'arrêté préfectoral n° 79-2010 A du 25 août 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

Guillaume LEONHARDT

G. Leonhardt

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

33, chemin de Saint Henri

12016 MARSEILLE

Tél : 04 91 65 83 83

RCS MARSEILLE : 792 406 597

H. TINLAND

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Mise en place d'un registre de contrôle avec le prestataire du contrat de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie.

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMMI

Site inspecté : 33 chemin St Henri Marseille 16

Date de l'inspection: 15/05/18

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

Le local de stockage des produits dangereux ne dispose pas de rétention.

Écart aux dispositions de : Article 7.4.3 de l'arrêté préfectoral n° 79-2010 A du 25 août 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

Guillaume LEONHARDT

G. Leonhardt

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. TINLAND
PDGSMMI
33, chemin de Saint Henri
13016 MARSEILLE
Tél : 04 91 65 20 00 - 04 91 65 83 81
RCS MARSEILLE : 792 406 597

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Mise en place d'un muret de
rétention au seuil de porte
du local de stockage des produits
dangereux.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMMI

Site inspecté : 33 chemin St Henri Marseille 16

Date de l'inspection: 15/05/18

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant ne dispose pas des documents devant être tenus à la disposition de l'Inspection des Installations Classées :

- Dossier de demande d'autorisation initial
- Plans tenus à jour
- Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter
- Tous les documents, enregistrements, résultats de vérification et registre répertoriés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, à l'exception du rapport de vérification des installations électriques, datant du 23/11/2017 et présenté lors de l'inspection.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Chapitre 2.7 de l'arrêté préfectoral n° 79-2010 A du 25 août 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

Guillaume LEONHARDT

G. Leonhardt

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

A. TINLAND
PDSSMMI
33, Chemin de Saint Henri
13016 MARSEILLE
Tél : 04 91 65 82 80 - Fax : 04 91 65 83 81
RCS MARSEILLE 577 577

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

DREAL

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMMI

Site inspecté : 33 chemin St Henri Marseille 16

Date de l'inspection: 15/05/18

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant n'a pas effectué de déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets au ministre chargé de l'environnement depuis qu'il a repris l'exploitation de l'installation à la suite de la société Ateliers Louis Galli en 2013.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Chapitre 2.8 de l'arrêté préfectoral n° 79-2010 A du 25 août 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

Guillaume LEONHARDT

G. Leonhardt

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

H. TINLAND
PDB

S.M.M.I
33, chemin de Saint-Henri
13016 MARSEILLE
TEL : 04 91 65 44 44
RCS MARSEILLE : 792 406 597

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Banc d'essai moteur Horiba 300 non équipé d'un système d'analyseur de gaz pour quantifier les émissions polluantes. L'utilisation du matériel étant aléatoire en fonction de la demande clients et des moteurs de puissances et technologies différentes nous proposons de fournir des données calculées en équivalence de data constructeur équivalents

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

 Fiche soldée le :